



Appel à l'Union Africaine, aux chefs d'État africains, aux institutions financières internationales, aux organismes de crédit chinois et aux créanciers privés pour une annulation totale et inconditionnelle de la dette africaine !

Les institutions financières internationales, ainsi que les créanciers Chinois et privés doivent effacer la dette !

La crise de la dette de l'Afrique qui a lentement évolué est maintenant largement aggravée par la pandémie du Covid-19. L'encours de la dette publique de l'Afrique était de 1 330 milliards de dollars US en 2019, soit 57 % du produit intérieur brut (PIB) du continent, et s'élève aujourd'hui à 500 milliards de dollars US. Pour certains pays, le service de la dette représente plus de 25 % de leurs revenus, et la plupart des pays dépensent plus d'argent pour rembourser leur dette qu'ils n'en consacrent à la santé.

Les gouvernements africains s'efforcent maintenant de trouver l'argent nécessaire pour lutter contre la pandémie et sauver des vies, des impératifs minés par les exigences du service de la dette. Par contre, les pays riches investissent environ 8 % de leur PIB en moyenne dans des interventions économiques et des mesures de relance, tandis que les pays africains dépensent en moyenne 0,8 % de leur PIB, une mesure qui cache des différences importantes entre les pays.

Les économies africaines et l'ensemble des secteurs productifs sont fortement touchés par la pandémie. L'effondrement des prix des matières premières et du secteur du tourisme qui fournit des recettes fiscales et des devises fortes à de nombreux pays, combinés à la réduction des envois de fonds de la diaspora africaine, aggrave encore plus la situation de nombreux pays dont les réserves s'épuisent rapidement. Avec les réserves de change limitées qu'il leur reste, les pays devront choisir entre l'investissement dans les services de santé et de protection sociale pour lutter contre le Covid-19 ou rembourser la dette extérieure.

Le continent est également victime de fuites illicites de capitaux avec environ 850 milliards de dollars US extorqués du continent entre 1970 et 2008. Ces fuites illicites ont paralysé les pays africains et miné leur capacité à développer leurs économies et à répondre aux crises de la dette et du climat en cours.

Compte tenu de tout cela, la crise du coronavirus est susceptible de déclencher des crises de balance des paiements à grande échelle, une forte baisse de la production et de l'emploi, et une augmentation rapide de la pauvreté. Afin d'éviter cela, les économies émergentes et en développement ont besoin de l'annulation de leur dette extérieure. Humainement parlant, il vaut mieux annuler une dette pour répondre aux besoins des citoyens que de la payer aux créanciers.

Un moratoire constitue une réponse limitée et inappropriée

Selon le communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, le moratoire de six mois sur le remboursement de la dette qui a été convenu pour 77 pays, dont 40 en Afrique sub-Saharienne, pourrait être prolongé de six mois supplémentaires. La riposte inadéquate du G20 est due en partie à la faible position de négociation de l'Union Africaine qui visait à « alléger » la dette de l'Afrique, sous la forme d'un moratoire de deux ans sur le service de la dette. Dans son appel du 11 avril, il n'est pas fait mention de l'annulation de la dette, bien que cet appel ait été lancé par plusieurs dirigeants africains. Il semble que Ramaphosa et ses envoyés spéciaux au G20 n'aient fait que reprendre l'appel lancé par la Banque Mondiale et le FMI quelques jours plus tôt.

Cette approche très timide de l'actuel président de l'Union Africaine a mis à l'aise la « communauté internationale » dont la riposte tout aussi faible ne contribue guère à améliorer la situation en Afrique. En effet, le moratoire suspendra, et n'effacera pas, le service de la dette qui s'élève à 14 milliards de dollars US pour les 77 pays bénéficiaires. Cela représente une subvention dérisoire d'environ 182 millions de dollars US par pays.

En comparaison, l'Union africaine elle-même a calculé que le continent aurait besoin d'au moins 200 milliards de dollars US pour faire face à la pandémie du coronavirus et à ses impacts économiques et sociaux. Le moratoire dans son intégralité ne représente que 7% des besoins calculés par l'Union Africaine !

De plus, la suspension de la dette ne concerne que les remboursements auprès des autres gouvernements, lesquels constituent un peu plus du tiers de la dette de l'Afrique. Elle n'inclut pas les prêts consentis par les bailleurs de fonds multilatéraux comme la Banque Mondiale et le FMI qui ont convenu séparément d'une suspension de 6 mois pour 19 pays Africains. Les lacunes les plus importantes concernent la dette due à la Chine, qui est le principal créancier des pays à faibles revenus en Afrique sub-Saharienne, ainsi que la dette due aux créanciers privés.

Les 12 parmi les 40 pays Africains qui peuvent bénéficier du régime du G20 devront s'attendre à rembourser des obligations d'un montant de 3 milliards de dollars US pendant la période de la suspension. Un montant encore plus élevé est dû en termes de marchés conclus avec des négociants en produits de base, des banques et d'autres entités pendant la même période. L'offre Chinoise d'annuler les prêts à taux zéro représente juste 5% du portefeuille global de leur dette sur le continent.

Les créanciers privés n'ont pas adhéré au moratoire parrainé par le G20 et ont plutôt formé le Groupe de travail des créanciers privés de l'Afrique, qui a indiqué son opposition à une approche générale uniforme aux négociations de la dette qu'il engagera avec chacun des pays, affaiblissant ainsi la possibilité d'une riposte Pan-Africaine unifiée.

Ce moratoire extrêmement limité, quelle que soit sa durée, n'est pas la bonne solution dans ces circonstances exceptionnelles, car il s'agit d'un remboursement différé qui continuera à peser sur les pays africains comme l'épée de Damoclès. La plupart des flux supplémentaires, tels que « l'aide » de la Banque mondiale, du FMI et de la plupart des « partenaires » bilatéraux pour répondre à la crise du Covid 19, prendront la forme de prêts qui ne feront que gonfler la dette extérieure de ces pays. L'allègement bilatéral de la dette de quelques pays aboutira probablement à la diversion des fonds ainsi libérés vers les règlements des créanciers privés.

Des circonstances exceptionnelles exigent des décisions exceptionnelles. Dans ce cas, l'annulation de la dette publique de l'Afrique est une réponse à la hauteur des énormes défis auxquels le continent est confronté.

La légitimité de l'annulation de la dette publique africaine

Pour faire face à la pandémie, seule l'annulation de la dette pourrait permettre de mettre des ressources à la disposition des pays africains et de mettre fin au service de la dette qui avoisine les 10% à 13% de leurs budgets nationaux.

La demande d'annulation est légitime pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que l'urgence de la situation exige des pays qu'ils mobilisent d'énormes ressources, leurs propres ressources, pour sauver des milliers, voire des millions de vies, et faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. La CEA estime que près de 300 000 Africains risquent de mourir et que 30 millions de plus risquent de s'appauvrir à cause du coronavirus. L'annulation est particulièrement légitime compte tenu des conditions dans lesquelles certaines de ces dettes ont été contractées.

La demande d'annulation de la dette africaine est plus que légitime compte tenu de la fuite massive des capitaux et des flux financiers illicites qui privent l'Afrique de ses richesses et vont vers des paradis fiscaux dans les pays du G20 ou dans des territoires sous leur contrôle.

L'annulation de la dette est également légitime compte tenu des énormes mesures de secours contre le Covid 19 mises en place par les pays du G20. La dette de l'Afrique est estimée à 365 milliards de dollars US cette année, soit 16,6 % du plan de riposte de 2,2 milliards de dollars US adopté par les États-Unis, et 42% du programme conjoint d'aide à la relance économique récemment annoncé par l'Union Européenne. Le G20 a promis de mobiliser 5 000 milliards de dollars US pour relancer l'économie mondiale. La dette africaine ne représente que 7,3 % de ce montant. Le service de la dette de l'Afrique, estimé à quelque 50 milliards de dollars US en 2020, correspond à 1 % du montant à mobiliser par le G20 ou à 2,3 % du plan américain.

La pandémie du Covid-19 se croise avec une multiplicité de crises, notamment la crise climatique qui alimente la guerre, les conflits civils, les déplacements de population et la montée de la faim. L'Afrique ne représente que 16 % de la population mondiale mais n'émet que 4 % des émissions mondiales de CO₂, un chiffre faussé par la contribution très importante de l'Afrique du Sud aux émissions. Comme le mouvement mondial pour la justice climatique l'a bien exprimé, ainsi que l'Accord de Paris sur le Climat – actuellement éclipsé - de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il y a une responsabilité historique différenciée pour la crise climatique. Le Nord-Américain moyen émet 17 fois plus de carbone que l'Africain moyen qui porte le fardeau des retombées du changement climatique mondial. Le G20 et les autres pays riches ont ainsi une grande dette climatique envers l'Afrique. L'annulation de la dette souveraine est par conséquent une petite contribution au règlement de la dette climatique et écologique. Voir la [déclaration](#) de la Convergence Africaine pour la Justice Climatique sur le Covid-19 et la crise climatique.

La plupart des pays du G20 ayant pris un engagement explicite en faveur des droits des femmes, l'annulation de la dette est très probablement l'intervention la plus significative qui pourrait être faite pour atteindre cet objectif. Les conditionnalités liées aux prêts exigent souvent que les gouvernements réduisent les dépenses dans les secteurs et services publics essentiels tels que la santé, l'éducation, la protection sociale, les subventions agricoles et les services d'éducation et de lutte contre la violence

sexiste. La division sexuelle du travail attribue généralement la responsabilité des soins aux femmes de manière disproportionnée. Le Covid-19 alourdit le fardeau des femmes car les services de santé, handicapés par des décennies de programmes d'ajustement structurel, sont incapables de s'occuper des malades. Voir la [déclaration](#) de l'Alliance africaine du WoMin sur le Covid-19.

Enfin, l'annulation de la dette est encore plus légitime d'un point de vue moral, même si la moralité ne fait pas partie des valeurs de ceux qui dirigent le monde. On ne peut pas comprendre la réponse inadéquate, voire indifférente, de la « communauté internationale » à tous les avertissements de « chaos », de mort et d'effondrement absolu de plusieurs pays lancés par les Nations unies, l'Organisation mondiale de la santé et les ministères des affaires étrangères des pays du G20. L'allègement dérisoire de la dette est une réponse amoral et cruelle à la crise à laquelle les pays africains sont confrontés.

Les pays africains devraient poursuivre l'annulation, qui est soutenue par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le président français, et jouit d'un soutien moral particulier du Pape François. L'appel à l'annulation est également soutenu par le Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM International) ainsi que les membres du mouvement du Jubilé en Amérique du Nord, en Europe et dans le Sud, qui demandent l'annulation de la dette des pays les plus vulnérables, dont de nombreux pays africains.

Il faut faire comprendre aux créanciers bilatéraux, y compris les créanciers Chinois, ainsi qu'aux banques multilatérales que cette annulation serait la preuve la plus concrète de leur « solidarité » avec l'Afrique et sa population face à la pandémie du Covid-19, parmi de nombreuses autres crises. Et il faut mettre les créanciers privés vautours au défi d'arrêter de tirer profit des pays et des peuples Africains en détresse.

L'annulation pure et inconditionnelle de la dette est économiquement possible

Il ressort des données publiées par le CADTM (www.cadtm.org) que le montant de la dette mondiale des pays éligibles à l'initiative du G20 (y compris les autres pays pauvres hors Afrique) est estimé à un peu plus de 750 milliards de dollars US, soit 1 % du PIB du G20 en 2019 (78 286 milliards de dollars US). L'annulation pure et simple et inconditionnelle de la dette est tout à fait possible sur le plan économique. Cependant, il n'existe aucune volonté politique de l'envisager.

Si le FMI a renforcé un fonds fiduciaire pour permettre aux pays les plus pauvres de rembourser une partie de leur dette, la contribution ne provient pas de son capital. Les fonds proviennent des dons des pays riches. Toutefois, l'ampleur de la crise économique à laquelle sont confrontés les pays en développement exige du FMI qu'il aille beaucoup plus loin. Le FMI dispose de 27 milliards de dollars US de réserves et de plus de 135 milliards de dollars US d'or. Il peut se permettre d'annuler davantage de dettes, et le moment est venu de le faire. L'annulation des paiements doit être étendue à un groupe beaucoup plus important de pays en développement pour le reste de l'année.

Les créanciers privés ont tiré des bénéfices exceptionnels des prêts aux pays africains, et parmi eux, les spéculateurs – appelés “fonds vautours” –, ont gagné des retours de 300% et 2.000% grâce au rachat à bas prix des dettes de 15 pays africains. Dans ce contexte, il est incompréhensible que les pays les plus riches du monde, l'Union européenne, la Chine et les créanciers privés éprouvent des difficultés à effacer complètement la dette des pays éligibles. Une annulation complète telle que recommandée par la France ne créerait aucun risque pour les pays riches qui, en temps ordinaire, n'hésitent pas à

négocier agressivement des conditions fiscales avantageuses en Afrique ou des garanties d'investissements lucratifs pour leurs entreprises. L'annulation de la dette n'est pas une « aide », mais une réparation et un droit pour les personnes qui ont été blessées et sacrifiées sur l'autel du remboursement de dettes odieuses et illégitimes, et qui font les frais de la crise climatique.

Le CADTM et WoMin, plus les organisations soussignées, demandent ce qui suit:

- Les chefs d'État africains, en particulier Cyril Ramaphosa, Président en exercice de l'Union Africaine, devraient appeler à l'annulation totale et inconditionnelle de la dette africaine, qui est la seule solution pour atténuer les impacts sociaux et économiques des crises de la dette et de la santé.
- Les pays devraient procéder à un audit de leur dette dès que possible, avec la participation des citoyens, afin de répudier les dettes illégitimes, illégales et/ou odieuses.
- Les pays du Sud doivent créer un front uni contre le paiement des dettes illégitimes, comme l'a proposé Thomas Sankara en 1987 lors de la réunion des chefs d'État en Éthiopie.
- Les pays devraient prendre des mesures unilatérales pour libérer des ressources financières afin de protéger leurs populations et de garantir le respect des droits humains fondamentaux. À cet égard, le droit international peut être invoqué pour au moins trois arguments : l'état de nécessité, le changement fondamental de circonstance et la force majeure.
- Les institutions financières internationales, les créanciers privés, les Etats du Nord et la Chine doivent prendre en compte la situation sanitaire, économique et politique actuelle en Afrique, reconnaître leurs responsabilités et accepter sans concession l'appel à l'annulation de la dette par les peuples et les Etats africains.
- La dette institutionnelle devrait être annulée en la convertissant en programmes d'investissement visant à répondre aux besoins de la reprise économique et de la résilience sociale dans le monde de l'après Covid-19. Ces programmes doivent se focaliser sur l'expansion des services publics essentiels sous le contrôle des citoyens, la promotion de la souveraineté alimentaire et énergétique, ainsi que le respect des droits à la terre et aux ressources naturelles des femmes, des paysans, des communautés autochtones, etc.
- Il convient de s'opposer à la promotion systématique du secteur privé, en particulier à travers le mécanisme des partenariats public-privé (PPP), pour financer le développement des pays du Sud au bénéfice des pays qui sponsorisent ces PPP et de leurs corporations, et de la privatisation accrue des services et des actifs publics.
- Le G20 et les autres pays puissants devraient s'engager à combler toutes les lacunes en matière d'évasion fiscale, de fausses factures commerciales, de prix de transfert illégaux et de corruption de fonctionnaires par des sociétés ayant leur siège sur leur territoire.
- Les « biens mal acquis » par les dirigeants et les classes dominantes du Sud devraient être expropriés, remis aux populations concernées et placés sous leur contrôle.
- L'aide publique au développement devrait être remplacée par une « contribution de réparation et de solidarité » inconditionnelle sous forme de dons, y compris le règlement de la dette climatique.
- La dette écologique et climatique due aux pays du Sud devrait être reconnue et la réparation et/ou l'indemnisation devrait être assurée par des taxes ou des amendes prélevées sur les entreprises responsables de la pollution.
- La suspension immédiate des remboursements des prêts aux institutions de micro-crédit sans intérêt et pénalités de retard. Dans le contexte de l'après Covid 19, ces institutions de micro-crédit doivent être transformées en coopératives auto-gérées d'épargne et de crédit sans intérêt et sans clientélisme.

Organisations nationales africaines

Alternative Information and Development Centre (AIDC), South Africa
Assembly of the Unemployed, South Africa
Centre for Natural Resource Governance (CNRG), Zimbabwe
Kebekache Women's Resource and Development Centre, Nigeria
Lumière Synergie pour le Développement, Senegal
Research and Support Centre for Development Alternatives (CRAAD-IO), Madagascar
Save Lamu Campaign, Kenya
Trust for Community Outreach and Education, South Africa
Women and Mining (WOME), Sierra Leone

Organisations et initiatives régionales africaines

Committee for the Abolition of Illegitimate Debt (Pan Africa)
Rural Women's Assembly
Southern Africa Campaign to Dismantle Corporate Power
WoMin African Alliance

Organisations hors d'Afrique

Plates-formes et campagnes mondiales

People's Dialogue

CADTM Afrique secretariatcadtmafrique@gmail.com
WoMin African Alliance samantha.hargreaves@womin.org.za

SIGNER